



Les Brèves du

SY.N.P.A.-F.O.**SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE****INTÉRESSEMENT/PARTICIPATION****LES SIGNATAIRES SONT HEUREUX DE VOUS ANNONCER L'ÉNIÈME
RECONDUCTION DU... « DÉSINTÉRESSEMENT » !**

La DRH vient d'annoncer les taux d'intéressement (7,68 %) et de participation (4,20 %) liés à l'exercice 2012.

Cette année encore, mais bien plus que l'année précédente, c'est la douche froide pour les salariés.

Alors que les dispositions de l'Article L.3314-8 permettent d'obtenir jusqu'à **20 % du total des salaires bruts**, les syndicats signataires ont préféré (on se demande bien pourquoi...) reconduire le dispositif qui bride à 10 % du salaire brut le cumul Intéressement/Participation, et qui retranche par ailleurs de l'intéressement calculé, le taux de participation. **Une hérésie totale, pour une décision vraiment... Troublante !**

Comme d'habitude, les parties signataires aux accords, avancent, pour se justifier, des prétextes toujours plus scabreux ! Comme d'habitude, un avenant à l'accord, dans l'urgence sera proposé, pour que surtout rien ne change... Sur l'essentiel. Mais la réalité les rattrape, encore et encore, comme chaque année !

Pourtant les résultats du groupe flambent; le dividende versé aux actionnaires poursuit sa marche en avant; le résultat consolidé d'AXA France progresse quant à lui de... 38 %, et les salariés d'AXA France, pour le même exercice, vont voir le cumul affecté de la Participation/Intéressement baisser de près de 5 % ! Comment comprendre ?

Une fois de plus, les salariés restent les grands oubliés du partage de la richesse qu'ils créent. C'est tout simplement inacceptable !

Comme si les représentants de l'Entreprise pouvaient se contenter ad vitam aeternam, de féliciter, au titre de la traditionnelle séance de vœux de l'an neuf, les salariés pour leur implication et professionnalisme, mais sans aucune contrepartie !

Là, il faut arrêter de « déconner » ! Après les faméliques 100 € de prime de partage, les salariés cadres et non-cadres, d'AXA France sont encore lésés à minima, **d'un demi-mois de salaire !**

À qui la faute ?

Qui valide les critères des accords en question ?

Qui décide que la participation s'impute automatiquement du taux d'intéressement calculé ?

Qui accepte que si le taux de participation est supérieur à l'intéressement il n'y a pas d'Intéressement versé aux salariés ?

Mais pourquoi reconduire de tels choix quand tout le monde sait qu'ils sont défavorables aux salariés ?

Et quel cynisme d'insérer dans les critères de calculs, l'amélioration de la qualité de service quand on sait que l'Entreprise, délocalise, réduit les effectifs, et détériore mécaniquement les conditions de travail, ce qui influence, de fait, la qualité de service. Par ce biais, les signataires instaurent en toute connaissance de cause... La double peine pour les salariés. Encore une innovation sociale que seule AXA pouvait inventer. Après les taux de réponse à l'enquête transport, la consommation de papier, le choix de critères totalement saugrenus se poursuit !

Quoi qu'il en soit, au global sur AXA France, cette année, c'est encore plusieurs millions d'€ qui sont soustraits aux salariés.

Les salariés doivent, au regard des règles de validité des accords, s'interroger sur les majorités syndicales qu'ils souhaitent vraiment dans l'Entreprise, la qualité des droits qu'ils méritent en dépend !

Pour Force Ouvrière, il est évident que l'Entreprise doit corriger le tir, en transformant l'intéressement en un mois de salaire, tout en octroyant, au plus vite, aux salariés, pour compenser la dégradation du pouvoir d'achat, une prime de 1 500 € pour tous, **maintenant !**



SPÉCIAL AG DES ACTIONNAIRES 2013

(Il s'agit du tract diffusé par FO lors de l'AG des Actionnaires)

AXA People Protector's ou AXA Job Destructor's ?

La Direction du Groupe AXA, avance masquée, en toute impunité. L'indulgence de la presse et de la classe politique est saisissante, voire troublante.

AXA prétend agir en qualité d'employeur socialement responsable et pourtant elle transforme, insidieusement l'Entreprise AXA France et son réseau commercial salarié en particulier, en friche « industrielle » tout en produisant au quotidien une insécurité permanente qui maintient les femmes et les hommes qui font la « richesse » de l'Entreprise dans l'Incertitude et dans l'angoisse.

Oui, AXA supprime chaque année des centaines d'emplois en France, quoiqu'en dise son grand Chambellan dédié à la communication.

Nous vous livrons, ci-dessous les chiffres qui illustrent sa face cachée. Ces données sont toutes issues des propres bilans sociaux de L'Entreprise, bien que ceux-ci, dans la grande tradition Janusienne, qui anime la pieuse Entreprise, s'arrangent allègrement avec les indicateurs sociaux.

LES DONNÉES CLEFS !

- En 2015, plus de 5 000 emplois auront été supprimés sur AXA France depuis 2002.
- En 3 ans la Direction a fait partir plus de 3 000 commerciaux salariés.
- 47 362 jours d'arrêt pour la seule population des commerciaux en 2012, soit près de 14 jours par commercial chez l'employeur de référence !
- 67 % des effectifs PA ont plus de 45 ans, et 33 % ont plus de 55 ans !
- 14 millions d'Euros de rémunérations sur les 3 derniers exercices, c'est la coquette somme amassée par le Président Du Groupe.

Henri, en mode... no limit !

*« Tous les moyens sont utilisés pour améliorer la rentabilité, y compris les délocalisations. Le président estime que le contexte économique incertain ne permet plus de fixer de limites à la délocalisation.»

* Source compte rendu du Comité Européen de Groupe

Nous notons, que **le Grand gagnant**, des projets successifs Ambitions AXA, n'est autre que son Président qui, chaque année passe à la caisse, aménageant à sa guise, en fonction des résultats, sa structure de rémunération pour s'assurer, année après année, des émoluments toujours très confortables.

Le dernier tour de passe-passe a eu lieu lors du Conseil d'Administration du 20 février dernier où un mécanisme de paiement différé d'une partie de la part variable devrait permettre au PDG et à son Directeur Général Délégué de dégager, à eux deux, **près de 225 000 euros de rémunération supplémentaire.**

225 000 €, c'est, pour précision, la somme globale de la prime de partage que se partagent les 2 250 commerciaux producteurs du réseau salarié (100 € par salarié).

C'est sans doute à cela que nous reconnaissons un employeur socialement responsable ! Pour notre part, à Force Ouvrière, nous ne l'acceptons pas !!

